

Conditions générales d'achat

Rachat de smartphones, tablettes et matériels multimédias

Acheteur	LE REPAIRE DU SMARTPHONE, SAS au capital de 3 000 €, nom commercial Repair Factory
Immatriculation	SIREN 929 497 915 · RCS Pau 929 497 915 · TVA FR31 929497915
Adresse	Galerie Centre Commercial Intermarché, ZAC Pont Long II, rue de Fabrèges, 64121 Serres-Castet
Contact	contact@repair-factory.fr · 05 64 72 15 36

PRINCIPE PROTECTEUR RETENU

L'estimation donnée avant les tests complets reste indicative. Le prix devient définitif lorsque le contrôle est terminé et que le bon de rachat est signé. Après la vente, Repair Factory ne réduit pas unilatéralement ce prix ; en revanche, une fausse déclaration, un défaut volontairement dissimulé, un blocage ou un problème de propriété engage le vendeur et peut justifier la résolution de la vente, la restitution du prix et l'indemnisation du préjudice.

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales d'achat (CGA) régissent les achats, par Repair Factory, de téléphones, tablettes, montres connectées, consoles, ordinateurs, accessoires et autres matériels multimédias d'occasion. Elles s'appliquent aux vendeurs particuliers comme professionnels, sous réserve des dispositions propres à leur qualité.

Elles complètent le bon de rachat signé pour chaque opération. La remise d'un appareil pour estimation ne vaut ni vente ni transfert de propriété. Repair Factory demeure libre de ne pas formuler d'offre ou de refuser un achat pour un motif commercial, technique ou légal non discriminatoire.

Conditions exigées du vendeur

Le vendeur doit être majeur, juridiquement capable et présenter l'original d'une pièce d'identité officielle en cours de validité. Repair Factory ne rachète pas directement un bien à un mineur. Lorsqu'une personne agit pour une société ou pour un tiers, elle justifie de son identité, de ses pouvoirs et de l'identité du propriétaire.

Le vendeur déclare et garantit, au jour de la vente :

- être le propriétaire légitime du bien et avoir le pouvoir d'en transférer la propriété ;

- que le bien ne provient ni d'un vol, ni d'une perte, ni d'une fraude, et qu'aucun tiers n'en revendique la propriété ;
- que le bien n'est pas loué, sous crédit-bail, en location avec option d'achat, grevé d'une réserve de propriété, remis en dépôt, ni lié à un financement empêchant sa revente ;
- que l'IMEI ou le numéro de série n'est ni falsifié, ni blacklisté, ni déclaré perdu ou volé ;
- avoir communiqué sincèrement les chocs, contacts avec un liquide, réparations, pièces remplacées, défauts, pannes intermittentes et autres faits susceptibles d'influencer la valeur ;
- pouvoir produire, si Repair Factory le demande, tout justificatif utile de provenance ou d'acquisition.

Repair Factory peut refuser ou suspendre l'opération lorsqu'une information manque, paraît incohérente ou fait naître un doute raisonnable sur l'identité, la propriété, la provenance, l'état du bien ou la licéité de la transaction.

Comptes, verrouillages et préparation de l'appareil

Avant la vente, le vendeur doit sauvegarder ce qu'il souhaite conserver, retirer la carte SIM et, le cas échéant, transférer ou supprimer l'eSIM. Il doit se déconnecter de ses comptes et désactiver tout verrou d'activation ou de gestion : iCloud/Localiser, Google/FRP, Samsung, Xiaomi, MDM d'entreprise ou dispositif équivalent.

Le vendeur fournit un moyen de déverrouillage fonctionnel pendant les tests. Repair Factory peut refuser tout appareil impossible à tester, réinitialiser ou réactiver librement après la vente. La persistance ou la réactivation ultérieure d'un compte constitue un manquement essentiel du vendeur.

Le vendeur reste responsable de sa sauvegarde et de l'effacement préalable de ses données. Repair Factory réalise, lorsque l'appareil le permet, une réinitialisation ou un effacement avant sa remise en vente et n'utilise pas les données résiduelles à des fins étrangères aux tests, à la traçabilité ou à l'effacement. Elle répond néanmoins d'un usage fautif qui lui serait imputable.

Estimation, contrôles et offre finale

Toute estimation donnée en ligne, par téléphone, sur la seule déclaration du vendeur ou avant la fin des tests est indicative. Elle repose notamment sur le modèle exact, la capacité, l'état esthétique, l'écran et le châssis, la batterie, les caméras, les capteurs, les connecteurs, les réseaux, les comptes, l'IMEI, les pièces et réparations antérieures, ainsi que sur les conditions du marché.

Le vendeur autorise les manipulations raisonnablement nécessaires à l'évaluation, notamment démarrage, charge, tests fonctionnels, diagnostic logiciel, consultation des informations techniques et réinitialisation lorsqu'elle a été annoncée. Toute ouverture de l'appareil avant la vente requiert son accord.

Après contrôle, Repair Factory peut confirmer l'estimation, proposer un prix différent ou refuser l'achat. Le vendeur reste libre d'accepter ou de refuser l'offre finale. Aucun frais de diagnostic n'est dû sauf accord écrit préalable.

DISTINCTION ESSENTIELLE

Avant signature : Repair Factory peut revoir son offre selon les résultats des tests. Après signature et paiement : le prix ne change plus pour une simple erreur d'estimation ou une baisse du marché ; seuls un manquement contractuel du vendeur, une fraude, un défaut dissimulé ou un problème de propriété peuvent ouvrir les recours prévus ci-dessous.

Formation de la vente et transfert de propriété

La vente est conclue lorsque le vendeur et Repair Factory signent le bon de rachat mentionnant au minimum l'identité des parties, la description et l'identifiant du bien, son état déclaré, le prix et le mode de règlement. Le transfert de propriété intervient à cette signature, sous réserve de la remise effective du bien et du paiement convenu.

Une fois la vente conclue, le vendeur ne bénéficie pas d'un droit légal de rétractation pour une opération réalisée en magasin. Repair Factory peut néanmoins accepter exceptionnellement une annulation d'un commun accord tant que le bien est encore disponible et n'a subi aucune opération irréversible, sans que cela crée un droit pour les opérations futures.

Si l'appareil est seulement confié pour expertise différée, un reçu de dépôt distinct est remis. Le vendeur en reste propriétaire jusqu'à la conclusion du rachat et peut le reprendre, sauf demande d'une autorité compétente ou autre motif légal de conservation.

Prix et modalités de règlement

Le prix et le mode de règlement figurent sur le bon de rachat. Le paiement peut être effectué en espèces dans la limite légale, par virement bancaire ou, si le vendeur l'accepte expressément, sous forme d'avoir ou de bon d'achat. Aucun paiement par chèque n'est proposé.

Un virement est effectué sur un compte dont le vendeur est titulaire ou qu'il est valablement autorisé à utiliser. Les délais purement bancaires ne constituent pas un retard de Repair Factory dès lors que l'ordre de virement a été correctement émis. Un justificatif de transaction est remis ou rendu accessible au vendeur.

Déclarations inexactes, défaut dissimulé ou revendication d'un tiers

Les déclarations du vendeur ont déterminé le consentement et le prix de Repair Factory. Si, après la vente, un contrôle révèle un compte bloquant, un IMEI blacklisté, un financement ou droit de tiers, une provenance illicite, une falsification, ou un défaut grave connu du vendeur et volontairement dissimulé, Repair Factory en informe le vendeur et lui demande de régulariser la situation dans un délai raisonnable lorsque cela est possible.

À défaut de régularisation, ou immédiatement en cas de fraude, de vol, de perte ou d'impossibilité de transférer la propriété, Repair Factory peut demander la résolution de la vente, la restitution du prix payé et l'indemnisation des frais et dommages directs justifiés. Elle peut exercer son recours contre le

vendeur si le propriétaire d'un bien perdu ou volé le revendique dans les conditions de l'article 2276 du Code civil.

Repair Factory ne peut pas prélever unilatéralement une somme sur le vendeur ni lui imposer après coup une simple décote. Toute compensation suppose l'accord du vendeur ou les conditions légales ; à défaut d'accord, Repair Factory conserve ses voies de recours.

Traçabilité et registre des objets mobiliers

Repair Factory enregistre chaque opération soumise à la réglementation dans le registre des objets mobiliers. Sont notamment consignés l'identité et le domicile du vendeur, les références de sa pièce d'identité, la nature, la provenance et la description du bien, ses numéros d'identification, le prix d'achat et le mode de règlement.

Lorsque le registre est informatisé, les données qui y figurent sont conservées dix ans à compter de leur enregistrement. Lorsqu'un registre physique est utilisé, il est conservé cinq ans à compter de sa clôture. Elles peuvent être communiquées aux autorités habilitées dans les conditions prévues par la loi.

Il n'existe pas de « quarantaine légale » générale automatiquement applicable à chaque appareil. Repair Factory peut toutefois différer la remise en vente ou conserver le bien lorsqu'une autorité le demande, lorsqu'un texte l'impose ou pendant les vérifications strictement nécessaires en présence d'une suspicion sérieuse.

Vendeurs professionnels, facturation et TVA

Le vendeur professionnel fournit ses informations légales, justifie des pouvoirs du signataire et remet une facture régulière indiquant le régime de TVA applicable. Il garantit qu'il peut céder le bien dans le cadre de son activité et qu'il a respecté ses propres obligations d'acquisition et de traçabilité.

Le régime de TVA applicable à la revente est déterminé opération par opération selon la qualité du fournisseur et le traitement fiscal de l'achat. L'achat auprès d'un particulier ou d'une personne non autorisée à facturer la TVA peut relever du régime de la marge prévu à l'article 297 A du Code général des impôts ; ce régime n'est donc pas affirmé automatiquement pour tous les achats.

Données personnelles

Repair Factory traite les données nécessaires à l'identification du vendeur, à l'évaluation et au paiement, à la comptabilité, à la traçabilité des biens, à la prévention du recel et de la fraude, ainsi qu'à la défense de ses droits. Les bases juridiques sont l'exécution du contrat, les obligations légales et, selon les traitements, l'intérêt légitime de Repair Factory.

Les données sont accessibles au personnel habilité et, dans la limite nécessaire, aux prestataires comptables, bancaires ou techniques et aux autorités légalement habilitées. Elles sont conservées pendant les durées légales applicables, notamment celles du registre des objets mobiliers et des pièces comptables.

Le vendeur peut demander l'accès, la rectification ou, lorsque les conditions sont réunies, l'effacement, la limitation, l'opposition ou la portabilité en écrivant à contact@repair-factory.fr. Les demandes ne peuvent conduire à supprimer ou altérer les mentions que Repair Factory doit légalement conserver. Le vendeur peut saisir la CNIL.

Réclamations, médiation et litiges

Toute réclamation doit d'abord être adressée à Repair Factory aux coordonnées figurant en tête du document, avec le bon de rachat et les éléments utiles. Les parties recherchent une solution amiable.

Lorsqu'il agit en qualité de consommateur et que le dispositif est applicable au litige, le vendeur peut, après une réclamation écrite préalable restée sans réponse satisfaisante, recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné par Repair Factory.

MÉDIATEUR DÉSIGNÉ

Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C) · 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris · 01 89 47 00 14 · www.cm2c.net · Saisine : www.cm2c.net/declarer-un-litige.php.

Les présentes CGA sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable ou de médiation acceptée, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales. Pour un vendeur professionnel, toute clause attributive de compétence éventuellement convenue dans les CGV B2B ne vaut que dans les conditions de l'article 48 du Code de procédure civile.